

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2023

le 1^{er} novembre 2023

Projet de budget de la Commune pour l'exercice 2024

10.03.02-2310-Preavis-18-Budget-2024.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024.

Il a été établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable de la Direction générale des affaires institutionnelles et des Communes (DGAIC) du Canton.

Le projet de budget 2024 laisse apparaître le résultat suivant :

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart du budget 2024	
	(v1 Muni)	(v2 CC)		B24/B23	B24/C22
Charges	85'132'496	83'521'154	78'202'326.69	1'611'342	6'930'169.31
Revenus	84'272'125	82'421'071	78'229'511.35	1'851'054	6'042'613.65
Résultats	-860'371	-1'100'083	27'184.66	239'712	-887'555.66

2. En bref

Le budget 2024 présente un excédent de charges de Fr. 860'371.-, soit un déficit plus favorable que celui du budget 2023 (version 2) de Fr. 1.10 mio. Cet excédent de charges représente 1.01% des dépenses totales du projet de budget 2024, alors que le déficit budgétaire 2023 en représentait le 1.32%. La marge d'autofinancement supposée au budget 2024 est négative de Fr. 3.40 mios, légèrement plus favorable que celle de Fr. -3.42 mios au budget 2023.

Ce budget 2024 est un budget dans la continuité, similaire à celui de 2023. Comme détaillé plus loin, la différence entre l'excédent de charges de Fr. 0.86 mio et la marge d'autofinancement négative de Fr. 3.40 mios est expliquée principalement par deux prélèvements sur réserves d'un total de Fr. 3.52 mios (Fr. 1.60 mio pour compenser l'inflation sur les charges et Fr. 0.92 mio pour la péréquation directe, principe identique au budget 2023), ayant pour but de contenir l'impact de ces effets transitoires sur le budget.

Si les recettes fiscales, estimées de manière prudente dans ce budget, devaient être supérieures dans les comptes, cela affectera positivement la marge d'autofinancement. De même, si le résultat 2024 devait être meilleur que prévu au budget, le prélèvement des Fr. 1.60 mios ne sera peut-être pas nécessaire et augmentera également la marge d'autofinancement.

Charges, revenus, écarts principaux, amortissements, autofinancement, investissements et endettement

- Selon le tableau "Autofinancement" (voir chapitre 3.9), les charges (brutes, avec écritures comptables) se montent à Fr. 85.13 mios, contre Fr. 83.52 mios au budget 2023, soit une évolution de Fr. 1.61 mio ou 1.93%. Les charges nettes (épurées des écritures comptables) se montent à Fr. 78.69 mios, contre Fr. 76.95 mios au budget 2023, soit une évolution de Fr. 1.74 mio ou 2.26%. Les charges sont donc toujours maîtrisées en tenant compte du contexte inflationniste.

Les revenus (bruts, avec écritures comptables) se montent à Fr. 84.27 mios, contre Fr. 82.42 mios au budget 2023, soit une évolution de Fr. 1.85 mio ou 2.25%. Les revenus nets (épurés des écritures comptables) se montent à Fr. 75.29 mios, contre Fr. 73.53 mios au budget 2023, soit une évolution de Fr. 1.76 mio ou 2.40%.

- Selon les tableaux "Ecart principaux" (voir chapitre 4.1), les écarts des charges égaux ou supérieurs à Fr. 100'000.-- représentent un total de Fr. 0.32 mio de l'accroissement total des charges de Fr. 1.61 mio, alors que les écarts principaux des revenus expliquent un total de Fr. 1.30 mio de l'accroissement total des revenus de Fr. 1.85 mio.
- Selon les décomptes finaux des travaux communiqués au Conseil communal d'ici fin 2023, le budget 2024 comporte un montant un peu plus faible d'amortissements (nature 33) de Fr. 3.09 mios par rapport au budget précédent (Fr. 3.32 mios), contre une moyenne de Fr. 2.70 mios lors des quatre exercices précédents (comptes 2019 à 2022).

L'essentiel de ces charges d'amortissements sont des amortissements compensés (de nature 332) par des revenus de prélèvements sur réserves (de nature 48). Si ces amortissements (de Fr. 2.35 mios au budget 2024 contre Fr. 2.57 mios au budget 2023) ne modifient pas le résultat, ils augmentent néanmoins le total des charges et des revenus de ce montant.

- Selon le plan des investissements et entretien (voir à la fin de la brochure), des investissements sont planifiés par les services à la hauteur de Fr. 0.17 mio pour Finances, Fr. 21.91 mios pour Domaines et bâtiments ainsi que Fr. 7.29 mios pour Urbanisme et travaux publics, soit un total de Fr. 29.37 mios en 2024.
- Selon le tableau "Endettement" (voir chapitre 3.10), l'endettement estimé (921 + 922 + 923) au 31.12.24 pourrait se monter à Fr. 94.16 mios (Fr. 7'356.-- par habitant), contre Fr. 88.20 mios au 31.12.23. A noter que l'endettement (921 + 922) au 01.01.24 a été révisé à Fr. 74 mios par rapport aux Fr. 87 mios prévus précédemment au 31.12.23 dans le budget 2023. L'endettement à fin 2024 comprend des investissements estimés de Fr. 14.68 mios (soit 50.00% des Fr. 29.37 mios d'investissements planifiés figurant au plan des investissements) ainsi que la marge d'autofinancement supposée négative de Fr. 3.40 mios de l'exercice 2024.

Si les exercices 2023 et 2024 devaient présenter des marges d'autofinancement positives (par exemple dans la moyenne 2019-2022 de Fr. 3.08 mios/an) contrairement aux chiffres estimés aux budgets de Fr. -3.42 mios (2023) et -3.40 mios (2024), alors l'endettement (921 + 922) estimé au 31.12.24 pourrait être inférieur de près de Fr. 13 mios, donc de Fr. 80 mios au lieu de Fr. 93 mios.

3. Eléments-clés

3.1. Taux d'imposition

Conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom), les arrêtés d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doivent être soumis à l'approbation du Département en charge des relations avec les Communes après avoir été adoptés par les conseils communaux ou généraux. La publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) a lieu annuellement au début du mois de décembre.

Dans son préavis N° 11/2023 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 devant être voté le 1^{er} novembre 2023, la Municipalité propose le maintien du coefficient d'impôt communal à 64%, dont 1.5 point affectés à l'amortissement du nouveau collège Courbet introduit dès 2020.

Techniquement, le budget 2024 a été basé sur le coefficient d'impôt communal à 64% et le 1.5 point affecté est comptabilisé comme une charge (attribution à fonds de réserve) de Fr. 1'063'000.- via le compte 210.3809.00 "Attributions - Impôt affecté NCC", selon le principe initié dès le budget 2020.

3.2. Inflation

Afin de compenser la suite de l'inflation en 2024 sur les prix des marchandises et services (ainsi que l'augmentation de la TVA de 7.7% à 8.1% pour certains secteurs), il est proposé, comme au budget 2023, de prélever Fr. 1.60 mio (correspondant à environ 2% du total des charges de Fr. 85.13 mios) sur le fonds de réserve 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs", doté de Fr. 19.37 mios au 31.12.2022.

Compte tenu des Fr. 15.35 mios de travaux engagés ainsi que les réserves pour inflation des budgets 2023 et 2024 de Fr. 1.60 mios chacune (à noter que celle pour 2023 ne sera probablement pas utilisée lors du bouclage des comptes 2023 vu des recettes fiscales rassurantes à ce jour par rapport à 2022, voir l'info sur les recettes fiscales ci-dessous), le solde du fonds de réserve disponible à ce jour se monte à Fr. 0.81 mio.

Pour mémoire, ce fonds a été alimenté essentiellement par des bénéfices résultant d'exercices précédents. Vu la situation géopolitique exceptionnelle et l'inflation qui en résulte, afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement communal, le recours renouvelé à ce fonds pour compensation du déficit paraît légitime.

3.3. Péréquation actuelle et nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

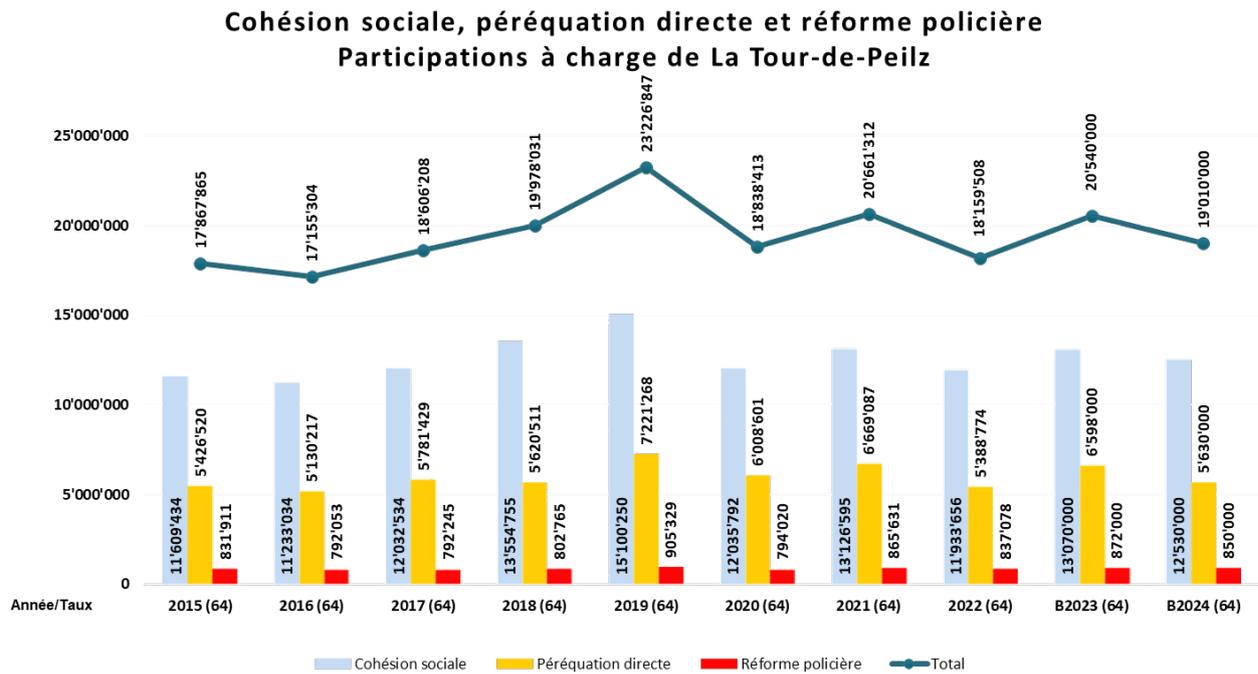
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023, une large majorité des Communes membres de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), dont La Tour-de-Peilz, a accepté l'accord du 30 mars 2023 entre le Canton, l'UCV et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

La NPIV s'inspire de l'architecture de base pratiquée dans les autres Cantons et représente un système péréquatif plus simple, plus transparent et sans effets de bord. La facture de la cohésion sociale (ex-facture sociale) ne sera pas reprise par le Canton (comme le souhaitait l'initiative "SOS Communes"), en revanche, cet accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des Communes initié en 2020, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation aux augmentations des dépenses sociales.

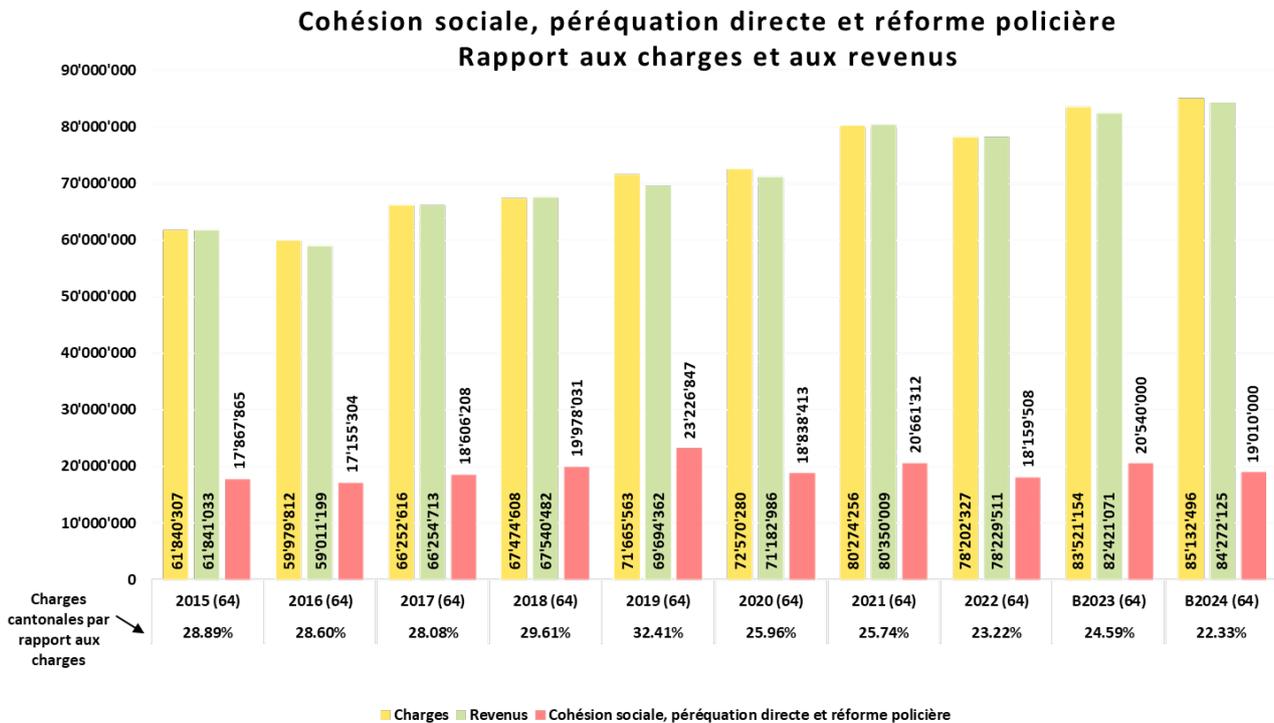
Dans ce contexte, il est proposé de maintenir le principe initié dès le budget 2020, à savoir une poursuite de la dissolution partielle du fonds de régulation de la péréquation (compte 9281.003.00) dont le solde au 31.12.23 sera de Fr. 6.10 mios, suite à un retour favorable en 2023 de Fr. 1.75 mio en lien avec le décompte 2022 de Fr. 18.16 mios (une provision attendant un revenu de Fr. 1.06 mio a été comptabilisée lors du bouclage des comptes 2022). Ainsi, un revenu comptable de Fr. 3.08 mio a été porté au budget 2024 (comptes 223.4809.00 et 720.4809.00), contre Fr. 3.02 mio lors du budget 2023.

Pour 2024, la charge péréquative est estimée à Fr. 19.01 mios (Fr. 12.53 pour la cohésion sociale, Fr. 5.63 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.85 mio pour la réforme policière), contre Fr. 20.54 mios au budget 2023 (respectivement Fr. 13.07 mios pour la cohésion sociale, Fr. 6.60 mios pour la péréquation directe et Fr. 0.87 mios pour la réforme policière), soit une diminution de Fr. 1.57 mio ou 8.30%. Ceci car les efforts du Canton pour freiner l'accroissement des coûts de la cohésion sociale à charge des Communes déploient désormais leurs effets.

Voici la représentation graphique des composantes des frais péréquatifs :



Voici la représentation graphique des charges cantonales par rapport aux charges et revenus :



3.4. Transports publics VMCV et trafic régional

Le budget 2024 des VMCV a été communiqué, sous réserve de l'approbation par le Canton. Il en résulte un déficit à charge de La Tour-de-Peilz estimé à Fr. 2.36 mios, soit Fr. +0.20 mio ou +9.43% (comprenant deux courses supplémentaires en soirée sur la ligne 209) par rapport au budget 2023 (comptes de charges dans la division 180).

La part des coûts non couverts par le trafic régional (compte 180.3517.00), communiquée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, devrait revenir à Fr. 1.82 mio en 2024 contre Fr. 1.68 mio au budget 2023.

3.5. Association Sécurité Riviera (ASR)

Suite aux augmentations massives de Fr. 0.69 mio au budget 2022 et Fr. 0.41 mio au budget 2023, une légère diminution de Fr. 8'000.- est annoncée pour le budget 2024, pour un total de Fr. 4.53 mios (compte 600.3521.00). Ceci car suite à la fusion, la Commune de Blonay - St-Légier se voit désormais appliquer dès 2024 le nouveau coefficient 6 au lieu de 5 précédemment dans la répartition suite au dépassement des 12'000 habitants au 31 décembre 2022), comme ce fut le cas pour La Tour-de-Peilz en 2022.

3.6. Réseau LAC

La participation 2024 au Réseau LAC (compte 706.3525.02) est estimée à Fr. 6.40 mios contre Fr. 5.80 mios au budget 2023, soit une augmentation de Fr. 0.60 mio.

Pour information, le budget 2024 de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz (FSAT) annonce un déficit de Fr. 6.01 mios, en comparaison avec les Fr. 5.56 mios pour le budget 2023. Ceci représente une augmentation de Fr. 0.45 mio ou 8.09%, tout en sachant que le budget 2024 prévoit l'ouverture d'une nouvelle garderie "Oyonne" avec 44 places en 2024. Le total des places sera de 469 en 2024, soit 192 en accueil préscolaire (garderies) et 277 en accueil parascolaire (UAPE).

3.7. Personnel communal

En ce qui concerne le personnel communal, le budget 2024 tient compte des mutations des ressources humaines, de la progression statutaire des traitements ainsi que d'une indexation des salaires pour compenser l'inflation.

S'agissant de la compensation de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC), la Municipalité a retenu une augmentation de 2.00%. La Municipalité se réserve cependant la possibilité de déposer un amendement auprès de la Commission des finances si la situation devait significativement évoluer dans les prochaines semaines.

Les services font face à un accroissement des tâches pour la plupart le résultat de l'augmentation de la population, de décisions de la Municipalité (démarches participatives, plan mobilité, plan climat) ou de contraintes cantonales (nouvelles normes comptables MCH2), voire sécuritaire (cybersécurité, gestion de crises).

On constate également un besoin supplémentaire d'encadrement dans des services qui, comparés à ceux d'autres Communes, couvrent un éventail d'activité très large. A Prilly par exemple, avec un nombre d'habitants similaire, l'administration compte le double de chefs de service qu'à La Tour-de-Peilz.

L'organisation boélande avec cinq Chefs de service (qui correspond au nombre de membres de la Municipalité) est cohérente, mais elle nécessite un encadrement intermédiaire plus étoffé.

Si la situation est stabilisée au sein des Services de l'administration générale (SADM) ainsi qu'Urbanisme et travaux publics (SUTP), Domaines et bâtiments (SDOM) a récemment engagé un responsable de la gérance (en remplacement d'une personne partie à la retraite) qui renforce la direction du service. Des besoins ont été identifiés à Famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) et Finances (SFIN), pour lesquels deux postes d'adjoints au Chef de service sont prévus.

Les autres nouveaux postes sont au nombre de cinq (de 3.1 à 3.6 EPT) : enquêteur (80 à 100%) à l'Office de la population (qui devrait être autofinancé par des rentrées supplémentaires d'impôts, taxes, etc), gestionnaire de dossiers (60 à 80%) et civiliste (100%) au SDOM, employé aux devoirs surveillés (20%) aux Ecoles et secrétaire (50 à 60%) au SFJSC.

Pour terminer, un poste d'horticulteur (80 à 100%) est remis au budget 2024, neutre au niveau de l'incidence financière suite au départ du Chef des "Espaces verts" et à la réorganisation de ce secteur en 2022.

Au niveau des ajustements de taux d'activité (1.0 EPT), le transfert du traitement des salaires au Bureau des RH, jusque-là gérés par le SFIN, implique une augmentation de taux de 40% (dont 10% transférés depuis le Greffe). Les autres augmentations concernent à raison de 40% une fonction biblio-ludothécaire à l'ABCDé, 10% pour le responsable de la gérance au SDOM et 20% pour le conseiller Ecole-Famille au SFJSC.

Il en résulte que la masse salariale (nature 301) de la Commune, sans les traitements de l'Accueil familial de jour (entité faisant partie des réseaux LAC et VV, figurant sous la division 705 de la comptabilité communale mais dont le déficit est subventionné par ces réseaux), augmente de Fr. 0.80 mio ou 7.90% par rapport au budget 2023 (contre Fr. +0.96 mio ou +10.50% pour le budget 2023 par rapport au budget 2022).

Après diverses créations de postes et ajustements de taux d'activité lors des récents budgets, la mise à niveau nécessaire des ressources en personnel devrait se stabiliser avec le budget 2024.

3.8. Recettes d'impôt

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des recettes d'impôts de 2019 à 2024.

Les recettes fiscales au budget 2024 ont été estimées de manière prudente, dont l'évolution se monte à "seulement" Fr. +1.10 mios ou +2.05% par rapport au budget 2023, contre Fr. +3.30 mios ou +6.56% pour le budget 2023 par rapport au budget 2022 (y compris compensation Covid-19).

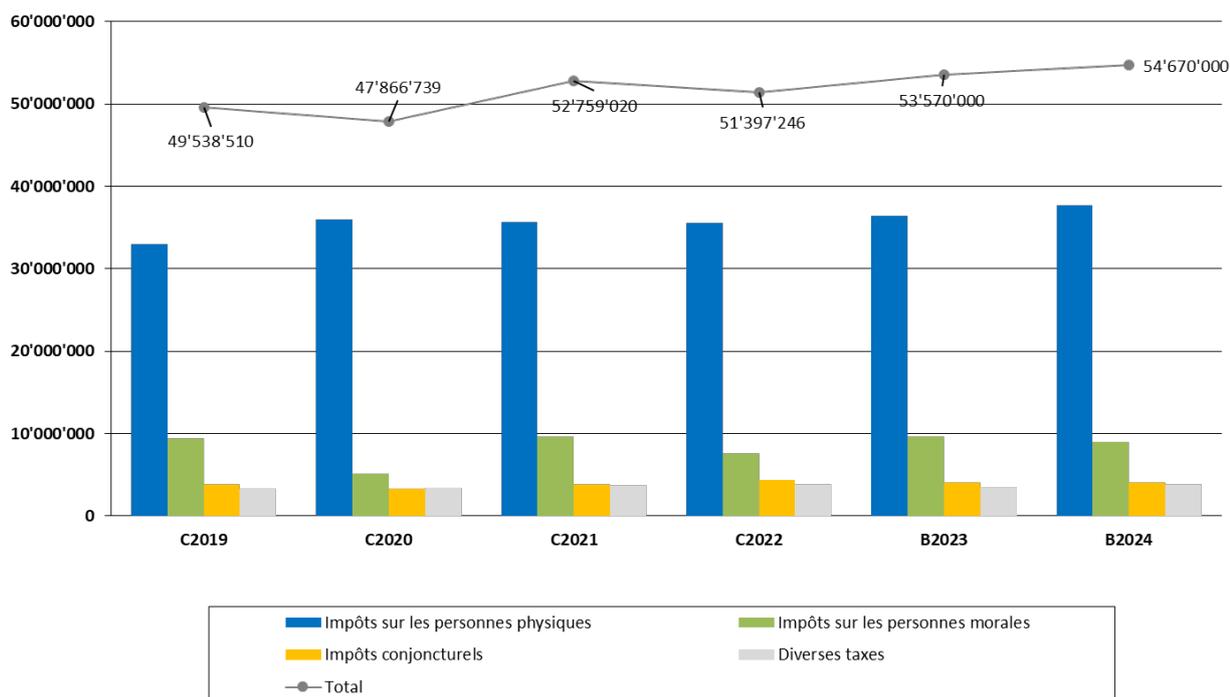
En comparaison avec les comptes 2022, l'écart se monte à Fr. +3.27 mios ou +5.99%, ce qui paraît raisonnable en tenant compte du potentiel de croissance en regard des deux années séparant ces exercices (évolution de la population, de l'assiette fiscale et de l'inflation favorisant une augmentation des recettes fiscales).

A noter que les impôts encaissés à fin juillet 2023 de Fr. 47.79 mios (colonne "07.23" dans le tableau, auxquels il faut ajouter l'impôt foncier estimé à Fr. 3.17 mios au budget 2023 = total Fr. 50.97 mios) laissent présager des recettes d'impôts à nouveau réjouissantes en 2023, par rapport au montant attendu au budget de Fr. 53.57 mios.

Evolution des impôts 2019 à 2024												
Compte	Exercice Habitants Taux	C2019	C2020	C2021	C2022	B2023	07.23	B2024	B24/B23	B24/B23	B24/C22	B24/C22
		11'906 64	12'088 64	12'222 64	12'400 64	12'500 64	12'800 64	Fr	%	Fr	%	
210.4001.00	* Impôt sur le revenu	26'071'850	28'790'254	27'419'160	27'173'722	28'410'000	26'383'403	28'830'000	420'000	1.48%	1'656'278	5.74%
210.4002.00	* Impôt sur la fortune	5'206'392	5'931'076	6'636'354	6'964'183	6'410'000	5'995'765	7'390'000	980'000	15.29%	425'817	5.76%
210.4003.00	* Impôt à la source	812'856	567'696	645'787	445'309	680'000	94'143	560'000	-120'000	-17.65%	114'691	20.48%
210.4004.00	* Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	723'935	496'028	675'204	678'936	640'000	868'851	680'000	40'000	6.25%	1'064	0.16%
210.4414.00	Impôt sur les frontaliers	177'283	213'995	259'436	244'731	250'000		260'000	10'000	4.00%	15'269	5.87%
	Impôts sur les personnes physiques	32'992'314	35'999'050	35'635'941	35'506'882	36'390'000	33'342'162	37'720'000	1'330'000	3.65%	2'213'119	5.87%
210.4011.00	* Impôt sur le bénéfice des sociétés	3'383'046	4'371'006	7'157'294	5'600'469	6'950'000	9'687'756	6'380'000	-570'000	-8.20%	779'531	12.22%
210.4012.00	* Impôt sur le capital des sociétés	4'639'623	21'241	1'180'998	1'040'205	1'500'000	1'447'805	1'500'000	0	0.00%	459'795	30.65%
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles	248'041	211'744	306'717	279'937	260'000	-33'456	300'000	40'000	15.38%	20'063	6.69%
210.4518.00	Compensation RFFA (dès 2020)	1'160'821	526'836	944'413	693'985	880'000	915'808	820'000	-60'000	-6.82%	126'015	15.37%
	Impôts sur les personnes morales	9'431'530	5'130'827	9'589'422	7'614'595	9'590'000	12'017'914	9'000'000	-590'000	-6.15%	1'385'404	15.39%
210.4040.00	Droits de mutations	2'044'132	1'610'117	1'687'943	1'887'556	1'790'000	1'277'579	1'830'000	40'000	2.23%	-57'556	-3.15%
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	975'365	700'991	237'281	1'244'314	640'000	307'252	730'000	90'000	14.06%	-514'314	-70.45%
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	783'600	968'602	1'895'538	1'285'645	1'590'000	670'057	1'490'000	-100'000	-6.29%	204'355	13.72%
	Impôts conjoncturels	3'803'098	3'279'709	3'820'762	4'417'515	4'020'000	2'254'888	4'050'000	30'000	0.75%	-367'515	-9.07%
210.4020.00	Impôt foncier	2'872'817	2'987'372	3'102'844	3'162'489	3'170'000		3'290'000	120'000	3.79%	127'511	3.88%
210.4061.00	Impôt sur les chiens	61'350	45'300	49'850	49'350	50'000	54'100	50'000	0	0.00%	650	1.30%
210.4090.00	Impôt récupéré après défalcation	60'626	136'326	146'155	206'091	150'000	-42'581	170'000	20'000	13.33%	-36'091	-21.23%
210.4221.00	Intérêts moratoires-majorations	311'702	288'154	414'047	440'324	200'000	168'979	390'000	190'000	95.00%	-50'324	-12.90%
210.4370.00	Amendes	5'072	0	0	0	0	0	0	0	-	0	-
210.4390.00	Corrections d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	-
	Diverses taxes	3'311'567	3'457'153	3'712'896	3'858'254	3'570'000	180'498	3'900'000	330'000	9.24%	41'746	1.07%
	Total	49'538'510	47'866'739	52'759'020	51'397'246	53'570'000	47'795'462	54'670'000	1'100'000	2.05%	3'272'754	5.99%
	* Impôt total influencé par le taux	40'837'701	40'177'301	43'714'796	41'902'824	44'590'000		45'340'000				
	Valeur du point d'impôt	638'089	627'770	683'044	654'732	696'719		708'438				
	Point d'impôt par habitant	53.59	51.93	55.89	52.79	55.74		55.35				
210.3809.00	Attribution impôt affecté 1.5 points Courbet		941'655	1'027'196	982'098	1'045'000		1'063'000				
9282.005.00	Fonds amortissement Nouveau Collège Courbet		941'655	1'968'851	2'950'949							

Voici la représentation graphique de cette évolution :

Evolution des recettes d'impôts de 2019 à 2024



Impôts sur les personnes physiques

Le budget 2024 prévoit des revenus de Fr. 37.72 mios, soit une augmentation de Fr. 1.33 mios ou 3.65% par rapport au budget 2023.

Ceci principalement en raison d'un ajustement de Fr. 0.98 mio (au budget 2024 par rapport au budget précédent) de l'impôt sur la fortune, dont le résultat aux comptes 2022 (Fr. 6.96 mios) est déjà supérieur au budget 2023 (Fr. 6.41 mios), sachant que les montants correspondants progressent d'année en année.

L'impôt sur le revenu est supposé augmenter modestement de Fr. 0.42 mio ou 1.4% par rapport au budget 2023, en comparaison avec l'augmentation estimée de la population de 12'500 (budget 2023) à 12'800 habitants (budget 2024) soit +2.4%, alors que l'impôt à la source est diminué de Fr. 0.12 mio ou 17.65%.

Impôts sur les personnes morales

Du côté des sociétés, le budget 2024 prévoit des revenus de Fr. 9.00 mios, inférieurs de Fr. 0.59 mio ou 6.15% par rapport au budget 2023.

L'ajustement principal se situe au niveau de l'impôt attendu sur le bénéfice des sociétés, diminué à titre de prudence de Fr. 0.57 mio ou 8.20% par rapport au budget précédent, en raison de son évolution récente au niveau des comptes.

L'impôt estimé sur le capital des sociétés est laissé au même niveau qu'au budget 2023, soit Fr. 1.5 mio.

Concernant la compensation financière pour atténuer les effets de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) sur l'imposition des entreprises, la moyenne des comptes 2021 à 2022 a été retenue au budget 2024.

Impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers)

Ces trois postes sont en très légère augmentation (Fr. 0.03 mio ou 0.75%) par rapport au budget 2023.

Diverses taxes (impôt foncier et divers)

L'impôt foncier en 2023 a été estimé avec une majoration de 2% pour la croissance de population et de 2% en lien avec le volume conséquent de livraison de logements à venir par rapport aux comptes 2022, soit une augmentation de Fr. 0.12 mio ou 3.79% par rapport au budget 2023.

Les autres valeurs se basent sur des moyennes des comptes 2020 à 2022, dont un ajustement favorable de Fr. 0.19 mio pour les intérêts moratoires et majorations, en augmentation constante sur les trois derniers exercices.

Le total de Fr. 3.90 mios de ces postes augmente de Fr. 0.33 mio ou 9.24% au budget 2024 en comparaison avec le budget précédent et se situe à un niveau proche des Fr. 3.86 mios des comptes 2022.

3.9. Autofinancement

La marge d'autofinancement ("cash-flow") se calcule en déduisant les écritures comptables ("non-cash") du total des charges (3, brutes) et des revenus (4, bruts), soit les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserve (rubriques 38 et 48) ainsi que les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Cette marge est négative pour un montant de Fr. 3.40 mios au budget 2024. Elle était également négative au budget 2023 (Fr. 3.42 mios) et positive aux comptes 2022 (Fr. 4.40 mios).

Des explications complémentaires figurent au chapitre 2 "En bref".

Ville de la Tour-de-Peilz		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
3	Total charges	85'132'496	83'521'154	78'202'326.69	80'274'255.63	72'570'280.20	71'665'563.32
33	Amortissements	3'092'520	3'320'375	4'597'237.10	4'685'656.62	767'272.74	744'477.68
38	Attributions aux fonds de réserve	2'163'859	2'037'325	3'268'756.95	4'615'797.13	3'531'987.75	1'760'264.22
39	Imputations internes	1'188'600	1'214'480	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04	799'639.01
	Charges nettes	78'687'517	76'948'974	69'270'316.65	69'918'246.91	67'413'335.67	68'361'182.41
4	Total revenus	84'272'125	82'421'071	78'229'511.35	80'350'008.91	71'182'986.10	69'694'361.90
48	Prélèvements sur fonds de réserve	7'792'041	7'677'193	3'488'856.94	3'141'971.56	1'425'408.77	328'443.17
49	Imputations internes	1'188'600	1'214'480	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04	799'639.01
	Revenus nets	75'291'484	73'529'398	73'674'638.42	76'153'482.38	68'899'893.29	68'566'279.72
	Résultat exercice	-860'371	-1'100'083	27'184.66	75'753.28	-1'387'294.10	-1'971'201.42
	Marge d'autofinancement	-3'396'033	-3'419'576	4'404'321.77	6'235'235.47	1'486'557.62	205'097.31
	Marge d'autofinancement moyenne 2019-2022	3'082'803					
	Impôts conjoncturels (mutations - successions - gains immobiliers)	4'050'000	4'020'000	4'417'514.50	3'820'761.50	3'279'709.20	3'803'098.10
	Impôts conjoncturels moyens 2019-2022	3'830'271					

A titre de statistique, l'autofinancement moyen sur la période 2019-2022 s'est monté à Fr. 3.08 mios, grâce notamment à des montants strictement positifs sur les 4 derniers exercices et à des valeurs marquantes en 2021 (Fr. 6.24 mios) et 2022 (Fr. 4.40 mios).

3.10. Investissements et endettement

Comme précisé au chapitre 2 "En bref", vu les investissements à financer en 2024 évalués à Fr. 14.68 mios (selon le plan des investissements et entretien figurant à la fin de cette brochure) et la marge d'autofinancement supposée négative Fr. 3.40 mios, l'endettement estimé au 31.12.24 pourrait se monter à Fr. 94.16 mios (921 + 922 = Fr. 93 mios, 923 = Fr. 1.16 mio) ou Fr. 7'356.-- par habitant.

Notes concernant les trois montants mis en évidence (fonds gris) dans le tableau ci-après

(1) Le budget 2023 prévoyait des dettes à court et long terme (921 + 922) au 31.12.2023 de Fr. 87 mios. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, ce montant, servant de base pour le calcul de l'endettement pour 2024, a été révisé à Fr. 74 mios selon les projections de l'évolution de la trésorerie communale au moment de la rédaction de ce préavis.

(2) Si les exercices 2023 et 2024 devaient présenter des marges d'autofinancement positives (par exemple dans la moyenne 2019-2022 de Fr. 3.08 mios/an), alors l'endettement (921 + 922) estimé au 31.12.24 pourrait être inférieur de près de Fr. 13 mios, donc de Fr. 80 mios au lieu de Fr. 93 mios.

ENDETTEMENT (BRUT)	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)
Dettes à court et long terme (921 + 922) au 31.12.N-1	74'000'000 (1)	68'000'000	6'000'000	8.82 %
Fondations (923) au 31.12.N-1	1'200'000	1'240'000	-40'000	-3.23 %
Endettement brut estimé (921 + 922 + 923) au 31.12.N-1	75'200'000	69'240'000	5'960'000	8.61 %
Investissements planifiés en N	29'365'000	29'415'000	-50'000	-0.17 %
Investissements estimés en N	14'682'000	14'707'000	-25'000	-0.17 %
Marge d'autofinancement en N	-3'396'033	-3'419'576	23'543	-0.69 %
Remboursements d'emprunts	0	0	0	-
Dettes à court et long terme (921 + 922) au 31.12.N	93'000'000 (2)	87'000'000 (1)	6'000'000	6.90 %
Fondations (923) au 31.12.N	1'160'000	1'200'000	-40'000	-3.33 %
Endettement brut estimé (921 + 922 + 923) au 31.12.N	94'160'000	88'200'000	5'960'000	6.76 %
Habitants au 31.12.N	12'800	12'500	300	2.40 %
Endettement brut estimé (921+922+923) par habitant au 31.12.N	7'356	7'056	300	4.26 %
Plafond d'endettement	100'000'000	100'000'000	0	0.00 %

Au moment de la rédaction de ce préavis, le plafond d'endettement est utilisé à hauteur Fr. 61.23 mios, dont Fr. 5 mios (921 "Dettes à court terme") sous forme d'avances à terme fixe (ATF), Fr. 55 mios d'emprunts consolidés à long terme (922 "Emprunts à moyen et long terme") à conditions avantageuses (taux d'intérêt pondéré de 0.67%) et de Fr. 1.23 mios pour les fonds et fondations (923).

Voici le tableau de l'endettement net selon la méthode proposée par l'Union des Communes vaudoises (UCV). Etant donné que les calculs se basent sur des comptes à l'actif et au passif du bilan, qui ne sont pas projetés dans le cadre de l'établissement du budget, les chiffres sont fournis selon les comptes 2022.

ENDETTEMENT (NET)	Comptes 2022
Comptes courants créanciers (9206)	194'528
Emprunts à court terme (921)	9'000'000
Emprunts à moyen et long termes (922)	50'000'000
Engagements propres établissements et fonds spéciaux (923)	1'234'832
Endettement brut (total 1)	60'429'361
Avoirs disponibles (9102)	6'303'785
Comptes courants auprès d'autres collectivités publiques (9111)	124'971
Epargne (titres et placements, 9120)	1'330
Prêts (placements de capitaux, prêts, 9122)	0
Prêts et participations permanentes (915)	1'654'187
Remboursements d'emprunts	0
Total 2	8'084'273
Endettement net (total 1 - total 2)	52'345'087
Habitants au 31.12.N	12'222
Endettement net par habitant au 31.12.N	4'283
Plafond d'endettement (2021-2026)	100'000'000

Il en ressort que l'endettement net se monte à CHF 52.35 mios au 31.12.2022, ce qui représente une part de Fr. 4'283.- par habitant. A titre de comparaison, comme indiqué dans le rapport des comptes 2022, l'endettement brut au 31.12.2022 se monte à Fr. 60.23 mios ou Fr. 4'857.- par habitant.

4. Détails du budget

4.1. Ecarts principaux des charges et des revenus

Les écarts principaux (valeur absolue égale ou supérieure à Fr. 100'000.-) des charges ci-dessous représentent un total de Fr. 0.32 mio de l'accroissement total des charges de Fr. 1.61 mios du budget 2024 par rapport au budget 2023, ceci sans les amortissements compensés par des prélèvements sur réserves (332/48) ni les imputations internes (39/49).

Compte	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Comptes 2022	B24/B23 (Fr)	B24/B23 (%)	B24/C22 (Fr)	B24/C22 (%)	
CHARGES								
Charges sous influence de la Commune								
110	Secrétariat municipal							
110.3011.00	Traitements	804'200	912'600	768'139	-108'400	-11.88%	36'061	4.69%
150	Affaires culturelles							
150.3011.00	Traitements	161'400	0	0	161'400	-	161'400	-
300	Administration (SDOM)							
300.3011.00	Traitements	825'300	674'800	660'191	150'500	22.30%	165'109	25.01%
400	Administration (SUTP)							
400.3011.00	Traitements	589'400	710'900	558'346	-121'500	-17.09%	31'054	5.56%
440	Parcs et promenades (SUTP)							
440.3011.00	Traitements	1'115'700	914'800	883'977	200'900	21.96%	231'723	26.21%
500	Administration (Ecoles)							
500.3011.00	Traitements	0	109'600	88'459	-109'600	-100.00%	-88'459	-100.00%
700	Administration (SFJSC)							
700.3011.00	Traitements	455'900	287'000	275'354	168'900	58.85%	180'546	65.57%
	Total 1				342'200			
Charges liées (inter-communales ou cantonales)								
180	Transports publics							
180.3517.00	Part. coûts non couverts-traffic régional	1'816'700	1'679'100	1'317'705	137'600	8.19%	498'995	37.87%
180.3657.00	Transports publics VMCV ligne 203	761'000	641'000	623'976	120'000	18.72%	137'024	21.96%
223	Fonds de péréquation							
223.3520.00	Péréquation directe (alimentation)	13'440'000	13'991'000	12'920'242	-551'000	-3.94%	519'758	4.02%
706	Accueil de jour des enfants							
706.3525.02	Participation réseau LAC	6'400'000	5'800'000	1'561'721	600'000	10.34%	4'838'279	309.80%
720	Prévoyance sociale							
720.3515.02	PC à domicile et hébergement	3'865'000	4'032'000	4'123'327	-167'000	-4.14%	-258'327	-6.27%
720.3515.10	RI + part. cant. ass. chômage	3'858'000	4'024'000	3'642'029	-166'000	-4.13%	215'971	5.93%
	Total 2				-26'400			
	Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)				315'800			
3	Total des charges	85'132'496	83'521'154	78'202'327	1'611'342	1.93%	6'930'169	8.86%

Du côté des revenus, les écarts principaux ci-dessous représentent un total de Fr. 1.30 mio de l'accroissement total des revenus de Fr. 1.85 mios du budget 2024 par rapport au budget 2023, ceci sans les amortissements compensés par des prélèvements sur réserves (332/48) ni les imputations internes (39/49).

Les écarts principaux de revenus sous influence de la Commune se montent à Fr. 0.88 mio contre une augmentation de Fr. 0.42 mio pour les écarts principaux des revenus liés (inter-communales et cantonales).

REVENUS								
Revenus sous influence de la Commune								
210	Impôts							
210.4001.00	Impôt sur le revenu	28'830'000	28'410'000	27'173'722	420'000	1.48%	1'656'278	6.10%
210.4002.00	Impôt sur la fortune	7'390'000	6'410'000	6'964'183	980'000	15.29%	425'817	6.11%
210.4003.00	Impôt à la source	560'000	680'000	445'309	-120'000	-17.65%	114'691	25.76%
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés	6'380'000	6'950'000	5'600'469	-570'000	-8.20%	779'531	13.92%
210.4020.00	Impôt foncier	3'290'000	3'170'000	3'162'481	120'000	3.79%	127'519	4.03%
210.4221.00	Intérêts moratoires-majorations	390'000	200'000	440'324	190'000	95.00%	-50'324	-11.43%
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	1'490'000	1'590'000	1'285'645	-100'000	-6.29%	204'355	15.90%

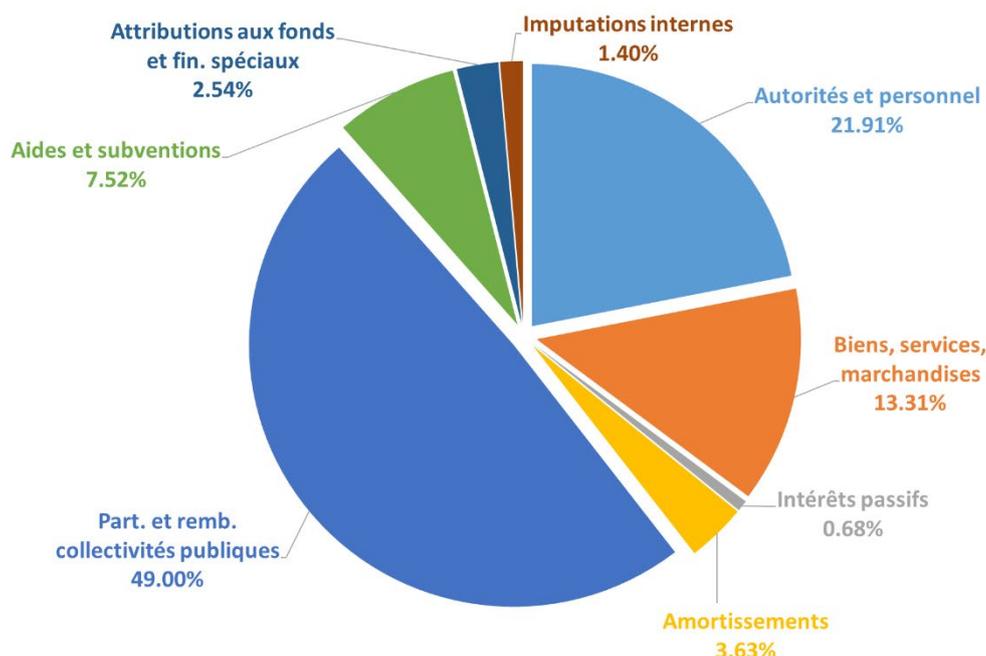
230	Fonds de réserve et de renouvellement							
230.4809.06	Prél. fonds 9282.001.00 - 2% inflation B23	0	1'600'000	0	-1'600'000	-100.00%	0	-
230.4809.07	Prél. fonds 9282.001.00 - 2% inflation B24	1'600'000	0	0	1'600'000	-	1'600'000	-
470	Port							
470.4803.03	Prél. fond "entretien du port"	119'975	17'238	0	102'737	595.99%	119'975	-
500	Administration des écoles							
500.4520.00	Rétrocession de l'Etat	3'100	144'500	113'103	-141'400	-97.85%	-110'003	-97.26%
	Total 1				881'337			
Revenus liés (inter-communaux ou cantonaux)								
223	Fonds de péréquation							
223.4520.00	Péréquation directe (population)	7'060'000	7'393'000	6'807'765	-333'000	-4.50%	252'235	3.71%
223.4520.03	Péréquation directe (dépenses thématiques)	750'000	0	146'805	750'000	-	603'195	410.88%
	Total 2				417'000			
Total des écarts ci-dessus (total 1 + total 2)					1'298'337			
4	Total des revenus	84'272'125	82'421'071	78'229'511	1'851'054	2.25%	6'042'614	7.72%

4.2. Charges par natures, évolution, analyse

Les charges par nature évoluent comme suit :

CHARGES	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B24/Total (%)	B23/Total (%)
30 Autorités et personnel	18'650'532	17'441'220	1'209'312	6.93 %	21.91 %	20.88 %
31 Biens, services, marchandises	11'335'069	10'871'144	463'925	4.27 %	13.31 %	13.02 %
32 Intérêts passifs	578'250	464'000	114'250	24.62 %	0.68 %	0.56 %
33 Amortissements	3'092'520	3'320'375	-227'855	-6.86 %	3.63 %	3.98 %
35 Part. et remb. collectivités publiques	41'719'160	42'064'250	-345'090	-0.82 %	49.00 %	50.36 %
36 Aides et subventions	6'404'506	6'108'360	296'146	4.85 %	7.52 %	7.31 %
38 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'163'859	2'037'325	126'534	6.21 %	2.54 %	2.44 %
39 Imputations internes	1'188'600	1'214'480	-25'880	-2.13 %	1.40 %	1.45 %
Total	85'132'496	83'521'154	1'611'342	1.93 %		

Voici la répartition graphique des charges par nature :



Evolution des charges nettes (sans amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes)

Les charges nettes augmentent de Fr. 1.74 mio ou 2.26%, elles sont donc toujours maîtrisées en tenant compte du contexte inflationniste (et leur augmentation est à mettre en relation avec celle des revenus nets, supérieure de 0.02 mios, voir le chapitre suivant) :

	CHARGES	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	C22	C21	C20
30	Autorités et personnel	18'650'532	17'441'220	15'637'252	15'198'160	14'493'813
31	Biens, services, marchandises	11'335'069	10'871'144	9'080'742	7'738'715	7'474'971
32	Intérêts passifs	578'250	464'000	279'469	258'301	229'912
35	Part. et remb. collectivités publiques	41'719'160	42'064'250	39'029'891	41'569'232	40'423'399
36	Aides et subventions	6'404'506	6'108'360	5'242'962	5'153'839	4'791'241
	Total	78'687'517	76'948'974	69'270'317	69'918'247	67'413'336

Autorités et personnel

Cette rubrique comprend les traitements des autorités, des commissions, du personnel communal ainsi que la part patronale des charges sociales correspondantes.

Biens, services, marchandises

Ce poste comprend l'entretien du parc immobilier, l'achat de matériel et machines d'exploitation ainsi que l'acquisition ou le remplacement de véhicules.

Intérêts passifs et dettes

La réserve d'intérêts pour emprunts à court terme (compte 220.3223.06) a été ajustée à Fr. 52'500.- pour le budget 2024 (contre Fr. 15'000.- au budget 2023), vu l'augmentation des taux. La réserve d'intérêts pour la consolidation d'emprunts à long terme (compte 220.3223.18) passe de Fr. 140'000.- au budget 2023 à Fr. 210'000.- au budget 2024.

Remboursements, participations à des collectivités publiques

Ce poste comprend, entre autres, la participation à la cohésion sociale ainsi qu'au fonds de péréquation et les participations aux charges de trafics régionaux et d'énergie.

Aides et subventions

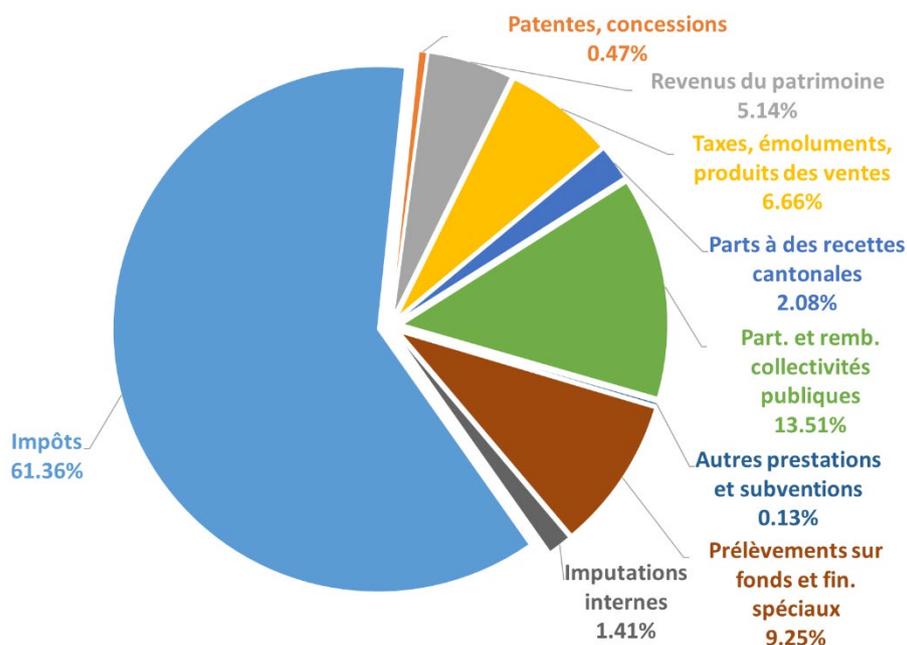
Les principaux montants compris dans ce poste sont les subventions versées à Montreux-Vevey Tourisme, au Fonds culturel Riviera, à la Fondation du Musée suisse du jeu, au Centre de loisirs pour seniors "L'Escale" ainsi que la couverture des déficits des lignes de transports urbains (VMCV).

4.3. Revenus par natures, évolution, analyse

Les revenus par nature évoluent comme suit :

	REVENUS	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Ecart	%	B24/Total (%)	B23/Total (%)
40	Impôts	51'710'000	50'650'000	1'060'000	2.09 %	61.36 %	61.45 %
41	Patentes, concessions	396'000	385'000	11'000	2.86 %	0.47 %	0.47 %
42	Revenus du patrimoine	4'327'545	3'985'665	341'880	8.58 %	5.14 %	4.84 %
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	5'609'339	5'515'693	93'646	1.70 %	6.66 %	6.69 %
44	Parts à des recettes cantonales	1'750'000	1'840'000	-90'000	-4.89 %	2.08 %	2.23 %
45	Part. et remb. collectivités publiques	11'385'500	11'054'440	331'060	2.99 %	13.51 %	13.41 %
46	Autres prestations et subventions	113'100	98'600	14'500	14.71 %	0.13 %	0.12 %
48	Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	7'792'041	7'677'193	114'848	1.50 %	9.25 %	9.31 %
49	Imputations internes	1'188'600	1'214'480	-25'880	-2.13 %	1.41 %	1.47 %
	Total	84'272'125	82'421'071	1'851'054	2.25 %		

Voici la répartition graphique des revenus par nature :



Evolution des revenus nets (sans prélèvements sur fonds de réserve et imputations internes)

Les revenus nets augmentent de Fr. 1.76 mio ou 2.40% :

REVENUS	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	C22	C21	C20
40 Impôts	51'710'000	50'650'000	48'732'552	49'245'586	45'869'151
41 Patentes, concessions	396'000	385'000	432'142	367'819	390'282
42 Revenus du patrimoine	4'327'545	3'985'665	4'146'901	4'047'750	3'975'532
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	5'609'339	5'515'693	6'749'603	6'073'572	5'032'126
44 Parts à des recettes cantonales	1'750'000	1'840'000	1'530'376	2'154'974	1'182'597
45 Part. et remb. collectivités publiques	11'385'500	11'054'440	11'921'664	14'152'748	12'388'019
46 Autres prestations et subventions	113'100	98'600	161'400	111'033	62'187
Total	75'291'484	73'529'398	73'674'638	76'153'482	68'899'893

Patentes et concessions

Ce montant comprend, entre autres, la taxe à l'usage du sol (0.007 Fr./kWh), la taxe spécifique (0.003 Fr./kWh) et la redevance de la Compagnie du gaz.

Revenus du patrimoine

Il s'agit des loyers des immeubles du patrimoine financier, des revenus des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des redevances d'utilisation du domaine public ou droit de superficie.

Taxes, émoluments, produits des ventes

Il s'agit notamment des émoluments pour les documents d'identité, des permis de construire, des participations des parents à l'accueil de jour des enfants, des taxes de raccordement et d'utilisation (eaux claires, égouts) et les produits de la taxe déchets.

Parts à des recettes cantonales

Il s'agit de la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers.

Participation et remboursement de collectivités

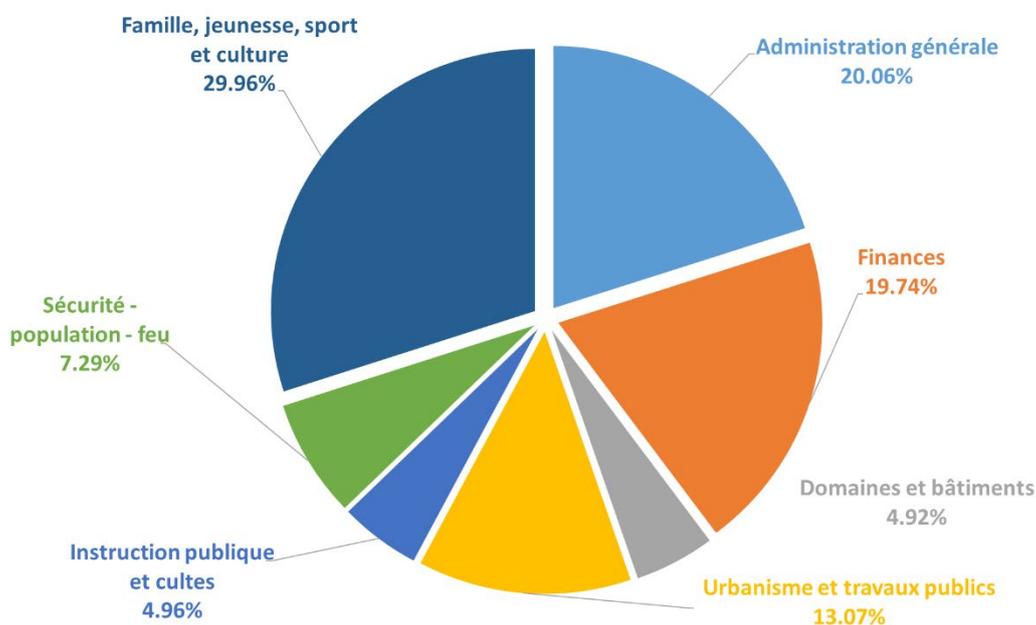
Ce poste comprend notamment le retour du fonds de péréquation, diverses subventions cantonales, ainsi que les participations des Communes partenaires concernant l'accueil de jour des enfants.

4.4. Charges par services, évolution, analyse

Les charges par service évoluent comme suit :

	CHARGES	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B24/Total (%)	B23/Total (%)
1	Administration générale	17'079'838	16'953'526	126'312	0.75 %	20.06 %	20.30 %
2	Finances	16'804'450	17'109'050	-304'600	-1.78 %	19.74 %	20.48 %
3	Domaines et bâtiments	4'186'890	4'000'015	186'875	4.67 %	4.92 %	4.79 %
4	Urbanisme et travaux publics	11'128'436	9'873'669	1'254'767	12.71 %	13.07 %	11.82 %
5	Instruction publique et cultes	4'219'642	4'283'854	-64'212	-1.50 %	4.96 %	5.13 %
6	Sécurité - population - feu	6'204'990	6'105'990	99'000	1.62 %	7.29 %	7.31 %
7	Famille, jeunesse, sport et culture	25'508'250	25'195'050	313'200	1.24 %	29.96 %	30.17 %
	Total	85'132'496	83'521'154	1'611'342	1.93 %		

Voici la répartition graphique des charges par service :

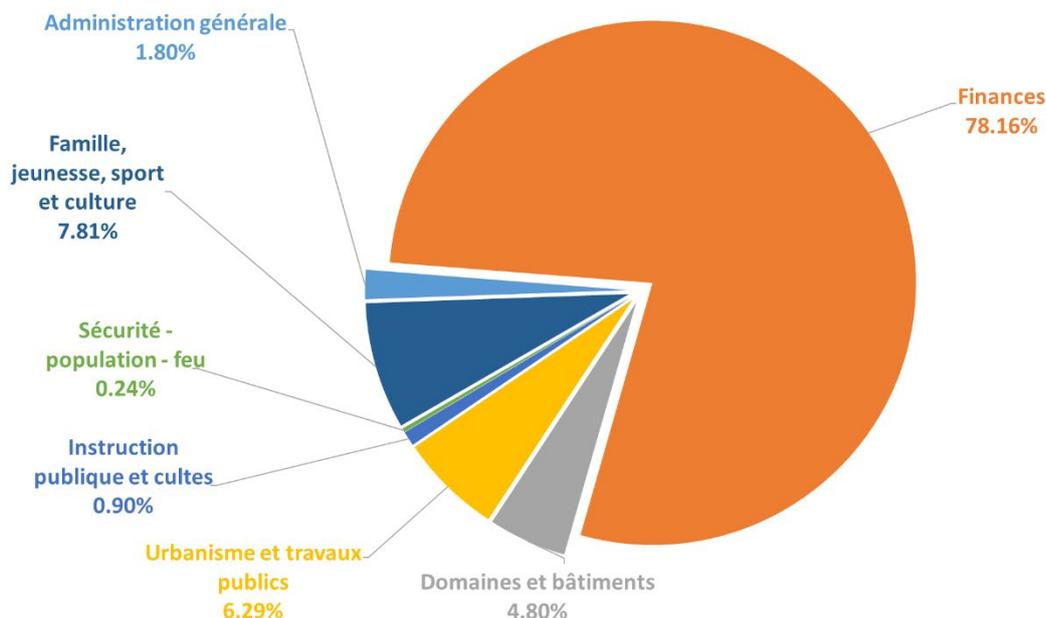


4.5. Revenus par services, évolution, analyse

Les revenus par service évoluent comme suit :

	REVENUS	B24 (v1/Mun)	B23 (v2/Cc)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	B24/Total (%)	B23/Total (%)
1	Administration générale	1'516'165	2'375'390	-859'225	-36.17 %	1.80 %	2.88 %
2	Finances	65'870'800	64'287'274	1'583'526	2.46 %	78.16 %	78.00 %
3	Domaines et bâtiments	4'046'064	3'859'294	186'770	4.84 %	4.80 %	4.68 %
4	Urbanisme et travaux publics	5'297'206	4'270'103	1'027'103	24.05 %	6.29 %	5.18 %
5	Instruction publique et cultes	757'190	937'290	-180'100	-19.21 %	0.90 %	1.14 %
6	Sécurité - population - feu	201'500	209'500	-8'000	-3.82 %	0.24 %	0.25 %
7	Famille, jeunesse, sport et culture	6'583'200	6'482'220	100'980	1.56 %	7.81 %	7.86 %
	Total	84'272'125	82'421'071	1'851'054	2.25 %		

Voici la répartition graphique des revenus par service :



4.6. Charges selon degrés d'influence de la Commune

Le tableau ci-après a pour but d'illustrer les différents types de charges selon les degrés d'influence de la Commune, à savoir :

- Charges cantonales (liées respectivement imposées, sans possibilité d'influence de la Commune) et intercommunales (liées, avec possibilité d'influence via délégation de la Commune) : 50.92% du total des charges (52.06% au budget 2023)
- Charges fixes de la Commune (influence restreinte de la Commune) : 37.14% du total des charges (36.34% au budget 2023)
- Charges variables de la Commune (influence relative de la Commune) : 11.94% du total des charges (11.60% au budget 2023)

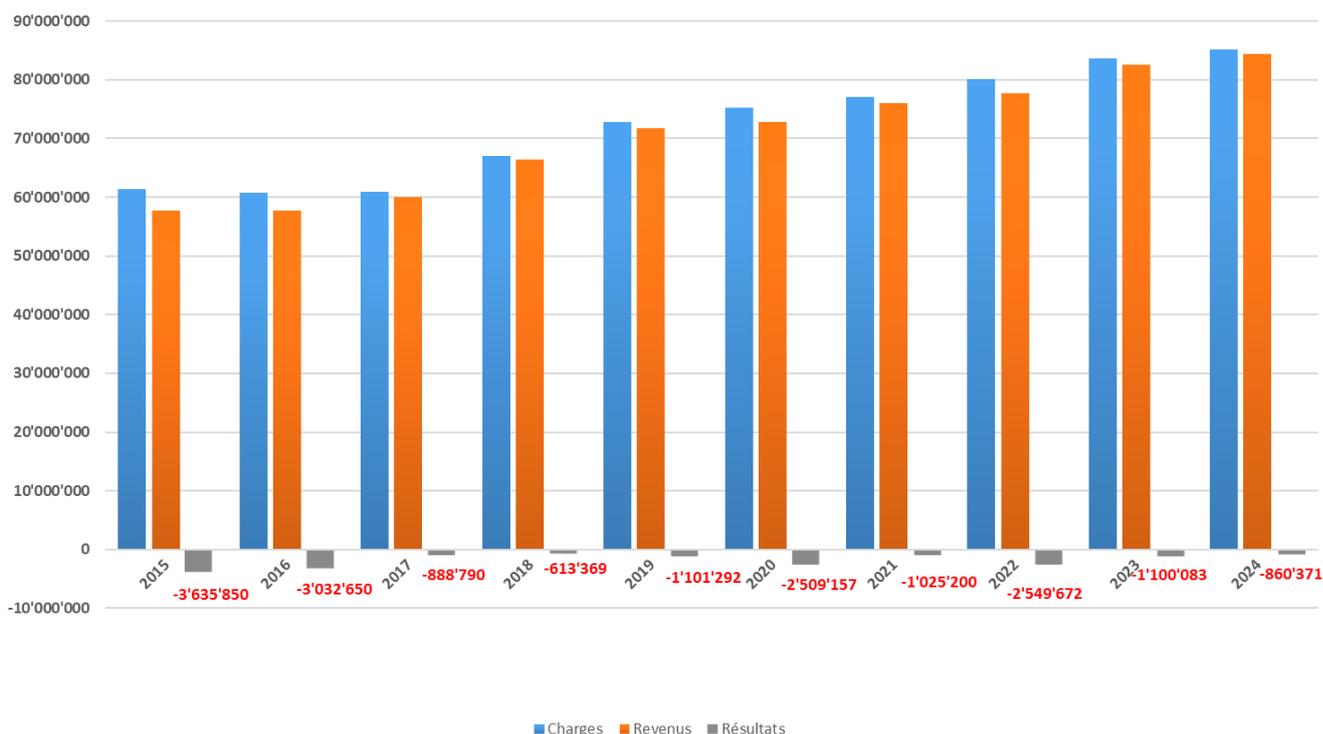
Les critères de distinction entre charges fixes et variables de la Commune peuvent bien entendu prêter à discussion, en revanche, il ressort de cette présentation que la marge de manœuvre, à savoir une influence directe et à court terme de la Commune, ne concerne **qu'environ 12% du total des charges**.

Natures	Comptes	Montants	Totaux	Canton et Communes	Fixes LTDP	Variables LTDP
30	Autorités et personnel	18'650'532	18'650'532		18'650'532	
310	Imprimés et fournitures de bureau	460'600			460'600	
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	954'250				954'250
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	1'093'600			1'093'600	
313	Autres fournitures et marchandises	692'200				692'200
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	3'016'600				3'016'600
315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques	444'100				444'100
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	152'850			152'850	
317	Réceptions et manifestations	287'000				287'000
318	Honoraires et prestations de services	3'187'800			3'187'800	
319	Impôts, taxes, frais divers	<u>1'046'069</u>	11'335'069		1'046'069	
32	Intérêts passifs	578'250	578'250		578'250	
33	Amortissements	3'092'520	3'092'520		3'092'520	
351	Charges cantonales	16'052'300		16'052'300		
352	Charges d'autres communes ou ass. de communes	<u>25'666'860</u>	41'719'160	25'666'860		
36	Aides et subventions (sans 3657)	4'770'506				4'770'506
3657	Transports publics	<u>1'634'000</u>	6'404'506	1'634'000		
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'163'859	2'163'859		2'163'859	
39	Imputations internes	1'188'600	1'188'600		1'188'600	
Totaux		85'132'496	85'132'496	43'353'160	31'614'680	10'164'656
% selon total des charges				50.92%	37.14%	11.94%

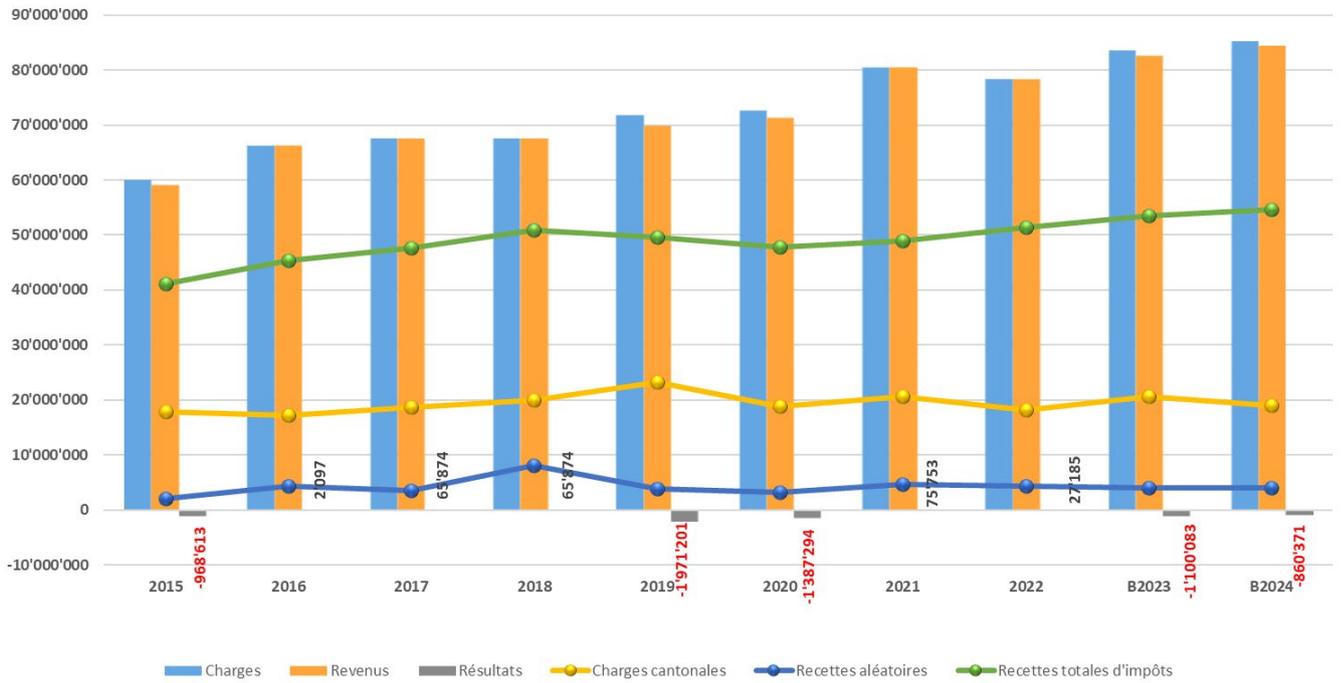
Totaux budget 2023 (v2/Cc) en Fr	83'521'154	83'521'154	43'481'750	30'354'464	9'684'940
% total charges budget 2023 (v2/Cc)			52.06%	36.34%	11.60%
Evolution (B24/B23, Fr)	1'611'342		-128'590	1'260'216	479'716
Evolution (B24/B23, %)	1.93%		-0.30%	4.15%	4.95%

4.7. Comparatifs budgets et comptes

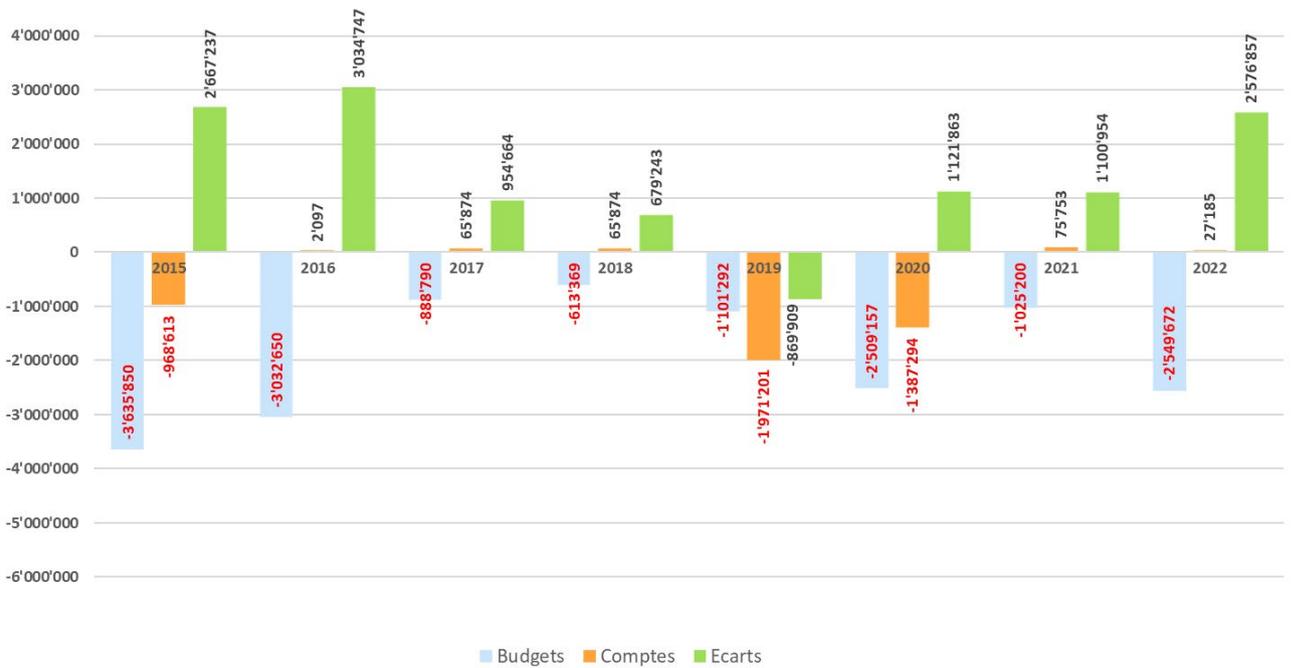
Evolution des budgets de 2015 à 2024



Evolutions diverses de 2015 à 2024



Ecart entre budgets et comptes de 2015 à 2022



5. Conclusions

En conclusion, il vous est demandé, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 18/2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2024 tel que présenté et prévoyant :

Charges	Fr.	85'132'496.--
Revenus	Fr.	<u>84'272'125.--</u>
Déficit présumé	Fr.	860'371.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 9 octobre 2023